YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/EB

DECISION N° 2006/226

OBJET : Convention d'occupation temporaire de la salle André Malraux – conclue avec Madame Marie-France MURACCIOLE, artiste-peintre.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU l'arrêté n°2006/277 du 17 juillet 2006 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Monsieur François DUROVRAY, Premier adjoint.

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre de sa programmation culturelle une exposition de peintures et sculptures en collaboration avec Madame Marie-France MURACCIOLE, domiciliée 5 allée de la Chênaie à Draveil (91210)

DECIDE

DE signer une convention d'occupation de la salle André Malraux du jeudi 21 septembre 2006 au lundi 2 octobre 2006 inclus, avec Madame Marie-France MURACCIOLE, susvisée,

DIT que cette occupation se fera à titre gratuit,

Fait à Yerres, le 1er août 2006,

Pour le Député-Maire empêché,
L'Adjoint délégué

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

François DUROVRAY
Conseiller Général de l'Essonne
Canton Yerres/Crosne